

PROJET EDUCATIF
DES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA JEUNESSE
DE LA COMMUNE D'ESCHAU

La commune d'Eschau fixe les orientations de la politique à mener en direction de l'enfance et de la jeunesse. A ce titre, le projet éducatif est le reflet des valeurs éducatives, culturelles et citoyennes qu'elle entend mettre en avant en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Il vise ainsi à orienter les modalités d'intervention des acteurs éducatifs et pédagogiques en matière d'encadrement et d'animation. Le projet éducatif est guidé par les lignes directrices suivantes :

- Répondre aux besoins de garde des parents suivant l'âge des enfants : aider et soutenir les parents dans leur fonction parentale (conseils, informations, etc.), organiser des rencontres à thèmes.
- Assurer la sécurité physique et affective des enfants, favoriser leur croissance, leur autonomie, mais aussi leur socialisation dans le respect de leur individualité.
- Vivre des moments de détente, de plaisir, de rencontre afin d'offrir aux enfants un cadre à leur épanouissement personnel dans une structure adaptée à leurs besoins.

Afin de répondre à ces enjeux, la commune met en oeuvre des moyens humains, matériels et financiers par le biais de ses trois structures communales :

- le multi - accueil « Les Galipettes »,
- le centre de loisirs sans hébergement « Les Petits Loups »,
- le relais assistants maternels intercommunal « Le Gentil'Home ».

Chaque structure dispose de personnels qualifiés pour respecter les normes réglementaires d'encadrement des enfants, de locaux adaptés, d'un budget propre (fonctionnement et investissement). L'ensemble des structures municipales bénéficie de plusieurs outils de communication et d'information : site Internet de la commune, journal municipal (qui paraît en mai, septembre et janvier), tableaux d'affichage lumineux, panneaux d'affichage répartis sur toute la commune.

La commune a décidé de favoriser l'accueil de tous, sans distinction, en menant une politique tarifaire basée sur les quotients familiaux des ménages. La priorité sera toutefois donnée aux habitants de la Commune. S'il reste des places disponibles, les enfants habitants des communes environnantes seront acceptés (sur la base de tarifs majorés).

Préalablement à une présentation détaillée de chaque structure, le projet éducatif de la commune d'Eschau se propose de préciser les objectifs communs aux trois structures.

I. OBJECTIFS COMMUNS AUX TROIS STRUCTURES :

1) Préparer les enfants à devenir plus grands :

Les trois structures communales sont des lieux d'apprentissage, de loisirs et de socialisation pour les enfants. L'accueil d'un enfant dans une structure collective a pour vocation de l'accompagner au quotidien dans la construction de sa personnalité et de favoriser son épanouissement (développement personnel, éveil de sa curiosité, apprentissage des règles de la vie en société). A terme, tout en garantissant sa sécurité physique, morale et affective, il s'agit de préparer l'enfant à assumer un jour ses responsabilités. Le bien-être de l'enfant constitue véritablement une des préoccupations des professionnels.

La participation à l'éducation de l'enfant, sans se substituer ni à l'Education Nationale ni aux parents, est un objectif prioritaire assigné aux structures communales. Les structures doivent être un lieu

d'apprentissage propice à l'éveil et au développement de l'enfant (expression, création, détente). Les orientations à privilégier sont les suivantes :

- Ouverture culturelle : développement des connaissances et des savoirs, découverte du milieu local (la ville et son histoire notamment), des arts, etc. ;
- Activités liées à la découverte et la protection de son environnement ;
- Education sur l'équilibre alimentaire ;
- Activités manuelles visant à développer l'aptitude au bricolage, à la peinture, etc. ;
- Activités physiques et sportives.

Le deuxième objectif commun assigné aux structures réside dans *l'apprentissage des règles de vie en société* :

- La transmission à l'enfant de valeurs morales et sociales telles que les valeurs fondatrices de notre république (liberté, égalité, fraternité, solidarité), le sens des responsabilités, le respect d'autrui et des biens. Parmi toutes les règles de vie en société, la valeur « respect » est à mettre en avant dans le cadre des rapports enfants/enfants, enfants/adultes, adultes/adultes. Cette valeur intègre également le respect des différences (handicap, origine, etc.).
- L'enfant doit apprendre à respecter les règles de vie définies en commun. Il s'agit ainsi d'aider l'enfant à prendre conscience de sa place dans la société et à l'encourager à aller vers l'autre en vue de s'insérer dans un groupe et de construire et développer sa capacité à établir des relations sociales diverses avec tout type de personnes.
- Pour les plus grands, l'éveil à la citoyenneté doit être un des principes qui guide l'action des structures municipales.

Les différentes structures ont donc vocation à sociabiliser et épanouir les enfants. Elles doivent être des lieux où l'on aime venir pour se divertir et apprendre.

2) La professionnalisation et la responsabilisation des professionnels :

La commune attribue un budget propre à chaque structure (fonctionnement + investissement). Ce budget vise à responsabiliser les équipes de professionnels chargés d'encadrer les enfants. Quatre orientations de travail leur sont fixées :

- Le respect des normes d'encadrement des enfants : la sécurité, la santé et l'hygiène des enfants sont au centre des préoccupations des structures. La législation en matière d'accueil des mineurs est à respecter. Le règlement intérieur de chaque structure doit prendre en compte ces exigences. Il doit être connu et respecté tant par les utilisateurs que par les professionnels.
- Conformément aux engagements pris avec la CAF, le taux d'occupation des structures doit être le plus élevé possible. A cet égard, les responsables de structures doivent rendre compte du fonctionnement des structures par le biais de statistiques (nombre d'heures réalisées, nombre de contrats, etc.). Il est donc demandé de gérer administrativement les structures communales avec une très grande rigueur.
- La professionnalisation du personnel est une forte volonté de la commune qui souhaite que les agents au contact quotidien avec les enfants soient formés. A cet effet, ils doivent s'inscrire dans une démarche de formation continue (organismes extérieurs, en interne par le biais de la transmission de savoirs entre les agents, etc.). La vocation de nos structures est également d'accueillir des apprentis ou des stagiaires écoles : un partenariat est donc à développer en ce sens.

3) La place des parents :

Les structures communales doivent répondre au mieux aux besoins des familles tout en veillant à ne pas se substituer aux parents. Pour ce faire, la commune a engagé du personnel qualifié. Le personnel propose notamment une démarche éducative concertée pour chaque tranche d'âge.

L'implication des parents dans le fonctionnement des structures est primordiale. Le lien Parents / Structure est à développer de telle sorte que les parents prennent aussi part à la prise en charge de leurs enfants. Ainsi, des rencontres avec les parents en début d'année sont à organiser ; il y a également lieu de les solliciter lors de sorties ou de fêtes organisées au cours de l'année (préparation matérielle, matériel de bricolage, etc.). Leur satisfaction via un questionnaire doit pouvoir être régulièrement évalué.

II. Le multi accueil « Les Galipettes »

La redynamisation du village répond à une forte demande des usagers et des élus. En 2005, la première phase de ce projet a vu le jour avec la construction d'une nouvelle école maternelle et d'un multi - accueil ; une bibliothèque a ensuite été construite sur le site en 2008. Situés au centre du village, ces trois établissements sont accessibles, ont un espace de stationnement sécurisé et une proximité géographique permettant aux familles une meilleure gestion du temps (dépose des enfants en un point).

Plus spécifiquement, le multi accueil « Les Galipettes » est un établissement d'accueil d'enfants de moins de 4 ans. Il est situé rue Germain Muller à côté de l'école maternelle « La Clé des Champs ». Ses missions et son fonctionnement sont règlementés par le décret du 1^{er} août 2000 (modifié par le décret du 20 février 2007, lui-même modifié par celui de juin 2010).

Conformément aux dispositions réglementaires, **« l'établissement veille à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui lui sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Il concourt à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, dans la mesure des possibilités d'encadrements adéquats que peut proposer l'établissement. Il apporte son aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale »** (article R. 180-1 du décret du 1^{er} août 2000).

En 2005, la mise en place de la Prestation de Service Unique s'inscrit dans la continuité du décret du 1^{er} août 2000, et répond aux orientations de la CNAF concernant l'accueil des jeunes enfants. La PSU offre les avantages suivants :

- elle prend mieux en compte l'évolution de la demande des parents (en répondant aux besoins spécifiques des familles, aux situations d'urgences, à la diversification des rythmes de travail).
- elle permet un accroissement du taux d'occupation réel.

De cette volonté politique nationale ont été créés les multi - accueil. Ces nouvelles structures destinées à l'accueil des jeunes enfants, de façon non permanente, rassemblent différents modes d'accueil :

- réguliers (de type crèche),
- ponctuels (de type halte-garderie).



1) Aménagement de la structure :

Un bon aménagement de l'espace de vie des enfants est une des règles de base pour assurer un accueil de qualité. Une réflexion de fond a été menée afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants et de leurs familles. L'espace a été redessiné en prenant compte de l'âge des enfants, de leur évolution, du besoin des familles et du travail des professionnelles.

L'aménagement de l'espace est aussi destiné à favoriser le travail de toute une équipe : facilité de mouvement, rapidité des interventions, gestion du stress, contrôle de son propre corps (portage, position assise à même le sol ou sur de petites chaises, etc.), proximité constante avec le public accueilli (parents et enfants).

L'espace du multi accueil est structuré en deux parties :

Un ensemble d'espaces destinés à l'accueil des enfants et de leurs familles :

- le hall d'entrée : le vestiaire des enfants
- une grande salle de vie de forme rectangulaire pour les enfants ayant acquis la marche
- deux salles de sieste
- une salle destinée au « non marcheurs », les bébés et enfants en phase de découverte de leur espace
- une salle de change (table de change, point d'eau et toilettes)

Un ensemble d'espaces destinés au personnel :

- une cuisine équipée pour l'accueil de la restauration en liaison froide
- un vestiaire femme
- un vestiaire homme
- les toilettes adultes
- local technique (stock et machine à laver, sèche-linge)

Attenant au multi - accueil, une salle de motricité, partagée avec l'école maternelle en dehors des périodes scolaires.



2) Fonctionnement de la structure :

Le multi - accueil « Les Galipettes » est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, et dispose d'un agrément d'accueil de 20 places. Elle est ouverte 11 mois sur 12 avec une fermeture annuelle au mois d'août ainsi que du 23 décembre au soir à la rentrée scolaire de janvier.

La structure propose trois types d'accueil :

- **L'accueil contractualisé** répond à un besoin d'accueil régulier, correspondant à un rythme et une durée prévisible. (destiné aux familles contribuables de la Commune).
- **L'accueil non contractualisé** correspond à un rythme et une durée qui ne peuvent se définir à l'avance (également destiné aux familles non contribuables de la Commune à raison de 3 ½ journées par semaine).

- **L'accueil d'urgence** répond à un besoin d'accueil qu'il n'est pas possible d'anticiper et qui doit permettre aux parents de trouver une solution d'accueil pérenne. Cet accueil d'urgence est limité à un mois, renouvelable une fois.
- Conformément à la réglementation en vigueur, une place est également réservée pour garantir l'accueil d'un enfant dont les parents bénéficient du « minima social ».

Les conditions générales d'admission sont établies par la commune. L'inscription de l'enfant se fait directement auprès de la directrice. Au préalable une demande écrite doit être faite. L'attribution des places est gérée en fonction des critères suivants :

- présence d'une fratrie au sein de la structure,
- nature de la demande d'accueil (temps plein, 80%, 50%, ponctuel, etc.),
- situation familiale et sociale,
- date d'arrivée des demandes.

Pour les familles non escoviennes, le tarif horaire est majoré de 25%.

Vie quotidienne des enfants au sein du multi accueil :

L'accueil des enfants au quotidien est rythmé par leur évolution, leur capacité ainsi que par leur développement physique, affectif et psychique. Comme le définit l'article 1^{er} du décret du 1^{er} août 2000, la structure veille à leur sécurité et à leur bien-être. La journée des enfants se décline en différentes étapes (rangement, regroupement, parole, hygiène, collation, atelier, sortie, sieste, etc.).

Une salle est entièrement destinée à l'accueil des tout-petits dits « non marcheurs ». Ces enfants ont besoin d'un espace adapté à leurs besoins, essentiellement basés sur le maternage. L'aménagement de la salle et le choix du matériel à disposition des enfants sont étudiés et organisés de façon à répondre à leurs besoins. Les professionnelles sont présentes pour répondre aux besoins des enfants sans pour autant les anticiper ; chacun à son rythme, chacun individuellement. La journée est rythmée **par** chaque enfant. Au fur et à mesure qu'ils grandissent, les enfants trouveront des réponses à leur évolution. L'ouverture vers les autres passe par la découverte des autres, leur présence au quotidien.

Pour les plus grands, (2-3 ans), la journée est rythmée sur un mode plus collectif. Acquisitions et apprentissage font partis du quotidien :

- jouer ensemble,
- comprendre, respecter des consignes,
- se préparer pour l'entrée à l'école maternelle,
- être de plus en plus autonome.



3) Objectifs de la structure :

Les objectifs particuliers assignés au multi – accueil découlent des objectifs généraux déclinés dans la première partie du projet éducatif.

Le développement et l'éveil de l'enfant contribuent à son épanouissement personnel. Ainsi, concernant les enfants, l'équipe veillera notamment à :

- Adapter leur environnement à leur taille ce qui permettra de créer des espaces harmonieux et protégés. L'aménagement de l'environnement doit favoriser la découverte et l'apprentissage tout en garantissant leur santé et leur sécurité.
- Respecter le rythme de vie lié à chaque tranche d'âge : une démarche éducative concertée a été élaborée permettant de proposer des activités ludiques et culturelles aux enfants en fonction de leur âge. Cela doit leur permettre de se découvrir, de prendre conscience des autres et de l'environnement.
- Donner confiance aux enfants et développer leur autonomie en les encourageant à faire seul certaines choses en fonction de leurs capacités, en stimulant leur prise de parole et leur expression, en les écoutant, en leur laissant prendre du temps. Dans ce cadre, il conviendra d'entreprendre des actions passerelles avec les écoles maternelles de la commune afin de favoriser un passage en douceur vers l'école.
- Une attention particulière doit être portée vers l'éducation alimentaire et la découverte du goût.

L'apprentissage des règles de vie en société doit favoriser la socialisation de l'enfant et son ouverture au monde. L'enfant doit ainsi commencer à apprendre les notions de partage, de respect, de bien - vivre ensemble. Cet apprentissage ne peut se faire que par la connaissance du cadre et de ses limites :

- règles de vie et de politesse,
- respect de l'autre et des différences,
- respect de l'individualité des enfants.

Pour l'enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique, l'accueil se fera au cas par cas en concertation avec la famille, le médecin de famille et le médecin de la structure. L'équipe contribuera à la socialisation et à l'intégration sociale de l'enfant :

- dans les conditions de sécurité pour l'enfant en termes de locaux et de personnel,
- sans exposer les autres enfants,
- en maintenant la cohésion du groupe pour aider l'enfant à grandir avec sa particularité.

La réponse aux attentes et besoins des familles est nécessaire à l'établissement d'une relation de confiance entre l'équipe pédagogique et les familles. Pour ce faire, l'équipe se fixe les objectifs suivants :

- Apporter une alternative aux parents afin qu'ils puissent concilier vie professionnelle, vie sociale et familiale : l'accueil collectif pourra se faire, en fonction des places, de manière régulière avec contrat ou en occasionnel, à la journée ou demi-journée.
- Rendre la séparation mère/enfant plus douce et prendre le temps nécessaire à l'enfant et à sa famille. Le choix a été fait par l'équipe de maintenir un accès pour les parents dans la salle de vie pour favoriser une séparation quotidienne en douceur. Cet accès est limité matériellement et temporellement : une barrière indique l'espace « accueil » où le parent est invité à transmettre toutes informations nécessaires au bon déroulement de la journée. Une professionnelle est en charge de l'accueil des familles tout les jours entre 7h30 et 9h.
- Impliquer les parents dans la vie et le fonctionnement de la structure : pour bien comprendre le fonctionnement de la structure, un règlement intérieur est remis aux familles lors de l'inscription. La structure est ouverte en permanence aux parents et leur investissement est sollicité régulièrement (réunion en début d'année, fêtes de Noël de fin d'année, accompagnement en cas de sorties extérieures, etc.).

Il appartiendra à l'équipe de direction et d'encadrement des enfants de s'approprier ces objectifs et de les développer ensuite dans le cadre d'un projet pédagogique qui lui est propre.

4) Moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs :

Les enfants sont encadrés et pris en charge quotidiennement par du personnel qualifié et majoritairement diplômé :

- 1 Educatrice de Jeunes Enfants : directrice (50% administratif, 50% terrain)
- 1 Educatrice de Jeunes Enfants : adjointe (100%)
- 1 Auxiliaire de Puériculture (100%)
- 1 CAP Petite Enfance (100%)
- 1 CAP Petite Enfance (20h/semaine)
- 1 agent social
- 1 agent chargé de l'entretien et de l'hygiène des locaux

Tout au long de l'année une apprentie (EJE ou CAP Petite Enfance) est prise en charge par la directrice. Par ailleurs, des stagiaires sont régulièrement accueillis dans la structure : éducateurs de jeunes enfants, BEP Sanitaire et Social, CAP Petite enfance, auxiliaire de puéricultrice ou autres peuvent effectuer leur formation ou stages au sein de l'établissement encadré par l'équipe pédagogique.

La directrice a pour principales missions de :

- être l'interface entre les élus et l'équipe pédagogique,
- assurer la gestion administrative de la structure avec rigueur (lien avec les différents partenaires, établissement des déclarations d'activités, élaboration du budget, inscriptions, facturations, assurer la veille juridique, sanitaire et sociale),
- encadrer et manager une petite équipe,
- assurer la gestion des ressources humaines de la structure en lien avec la direction générale des services,
- veiller à l'application du règlement de fonctionnement,
- accompagner les familles dans leurs démarches,

En son absence, la directrice adjointe assure par délégation son remplacement.

Afin de mener à bien ses missions, le multi – accueil doit développer et entretenir son réseau partenarial. Tous les partenaires, ponctuels ou permanents, permettent en effet de garder une dynamique constante. Le partenariat peut être de trois natures :

- Les partenaires institutionnels :
 - le Conseil Général* donne son accord à l'ouverture des structures tandis que le médecin de la PMI , l'assistante sociale et la puéricultrice de secteur apportent aide et conseils à la structure au quotidien ;
 - la Caisse d'Allocations Familiales* est le partenaire financier essentiel de la petite enfance : elle prend en charge, par le biais du contrat enfance et jeunesse et de la Prestation service unique (PSU), une partie du coût de fonctionnement du multi accueil ;
 - le médecin de la structure* intervient à raison de 2 heures par mois ;
 - le partenariat avec les écoles de formation professionnelle (santé, social...) permettent d'échanger sur les pratiques et d'accueillir des stagiaires en formation scolaire et/ou professionnelle.
- Les liens avec les services municipaux (bibliothèque municipale Jean EGEN, Relais Assistantes Maternelles LE GENTIL'HOME, CLSH LES PETITS LOUPS, espaces verts) et les deux écoles maternelles locales (LES HIRONDELLES et LA CLE DES CHAMPS) doivent être renforcés.

- Les acteurs locaux permettant de découvrir leur proche environnement : les associations, le jardin monastique, les musées et fermes locaux, les commerces de proximité, etc. Le lien intergénérationnel est aussi à développer.

La base du travail à effectuer au multi - accueil consiste donc à veiller au bien être et à la sécurité des enfants, à répondre aux besoins et attentes des familles et à améliorer quotidiennement la pratique professionnelle.

III. Le centre de loisirs sans hébergement « Les Petits Loups » :



Le Centre de Loisirs les Petits Loups est un accueil de loisirs sans hébergement à gestion communale qui accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans (périscolaire, mercredis et vacances). Il est situé au 1^{er} étage du Centre Camille Claus - Place des Fêtes. Son fonctionnement est règlementé par le Code de l'action sociale et des familles (mineurs accueillis hors du domicile parental version consolidée au 1^{er} septembre 2010).

Le Centre de Loisirs a obtenu l'habilitation du Ministère de la Jeunesse et des Sports, ainsi que l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Protection Maternelle et Infantile. Conformément à la réglementation en vigueur, la direction du Centre de Loisirs Sans Hébergement est confiée aux agents titulaires des titres ou diplômes requis (BPJEPS, BAFD ou équivalence). Une assurance en responsabilité civile a été contractée afin de couvrir les dommages causés ou subis par les enfants ou le personnel évoluant au sein de la structure.

Le CLSH fonctionne du lundi au vendredi, pendant la période scolaire, les petites et grandes vacances à l'exception de la période de Noël et du Nouvel An ainsi que le mois d'Août. La commune d'Eschau organise :

- deux accueils périscolaires tous les jours scolaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi de l'année scolaire) comprenant deux plages horaires différentes :
 - l'accueil de midi de 11h30 à 13h45
 - l'accueil du soir de 16h30 à 18h30
- un accueil de loisirs les mercredis, les petites vacances scolaires (hormis les vacances de Noël) et le mois de juillet de 7h45 à 18h30. Ces différents accueils ont lieu au premier étage du Centre Camille Claus.

Pour l'accueil périscolaire, les inscriptions se font au mois de mai. Une première date est réservée aux inscriptions des enfants d'Eschau déjà inscrits dans la structure ; une deuxième date est prévue pour les nouveaux inscrits et pour les personnes extérieures à Eschau. Pour les vacances scolaires, les inscriptions se font avant chaque période de vacances et dès que le programme a été établi

Les activités périscolaires sont différentes des activités du mercredi et des vacances scolaires. Lors des périodes périscolaires, les activités sont proposées par les animateurs en fonction de l'âge des enfants et selon leur choix pour leur permettre de récupérer après une journée souvent intensive en classe. Durant le mercredi ou les vacances, les activités sont organisées tout au long de la journée en faisant référence aux différents thèmes choisis par l'équipe d'animation.

Afin de mener à bien ses missions, le CLSH dispose d'un réseau de partenaires, ponctuels ou permanents, qui lui permettent de garder une dynamique constante. Le partenariat peut être de trois natures :

- Les partenaires institutionnels :
la mission Ville Jeunesse et Sports à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale donne l'agrément et les habilitations annuelles pour l'ouverture de la structure. Elle indique le cadre réglementaire à respecter pour ce qui relève de l'accueil des mineurs. Elle donne également des conseils dans le cadre de l'aménagement ou le réaménagement de la structure.
la Caisse d'Allocations Familiales est le partenaire financier essentiel de la petite enfance : elle prend en charge, par le biais du contrat enfance et jeunesse et de la Prestation service unique (PSU), une partie du coût de fonctionnement du multi accueil ;
le Conseil Général est un partenaire financier qui peut être sollicité en cas d'extension de la structure. Le Département intervient aussi par le biais de l'assistante sociale de secteur avec laquelle le CLSH est régulièrement en contact ;
le partenariat avec les écoles de formation professionnelle (animation, social, etc.) permettent d'échanger sur les pratiques et de recevoir des stagiaires envoyés par les centres de formation et les écoles.
- Les partenaires éducatifs : le multi – accueil LES GALIPETTES, le Relais Assistantes Maternelles LE GENTIL'HOME, l'école élémentaire L'ÎLE AUX FRENES et les deux écoles maternelles locales (LES HIRONDELLES et LA CLE DES CHAMPS).
- Les autres services municipaux : la bibliothèque municipale Jean EGEN, la police municipale, le service des espaces verts, la communication.
- Les acteurs locaux permettant aux jeunes de mieux appréhender leur proche environnement : les élus, le conseil municipal des enfants, les associations, le jardin monastique, les musées et fermes locaux, les commerces de proximité, etc.

1) Objectifs du CLSH :

L'enfance et la jeunesse sont des périodes déterminantes du développement de l'individu ; les objectifs doivent donc favoriser l'épanouissement individuel ainsi que l'apprentissage de la vie en collectivité (contraintes et règles de vie). Dans le prolongement des objectifs généraux définis par la commune, le CLSH est une structure de vie collective qui vise à responsabiliser l'enfant et à le rendre autonome.

Le centre, axé sur les loisirs et la détente, proposera des activités qui prendront en compte les capacités de chacun et les caractéristiques de chaque âge en adaptant les activités sportives, les sorties et les jeux. Dans ce cadre, il reviendra aux animateurs d'aider l'enfant à trouver son intérêt à fréquenter la structure : le projet de la structure et l'attitude de l'animateur sont donc essentiels. Les objectifs spécifiques fixés par la commune au CLSH sont les suivants :

a) Le bien-être de l'enfant :

L'objectif est de faire passer des moments agréables aux enfants pour leur permettre de vivre des situations différentes de celles passées à l'école ou en famille, dans le respect de leur rythme de vie. Les différentes activités doivent être mises en œuvre en gardant à l'esprit les notions de plaisir et de jeux. L'accent sera mis sur les points suivants :

- le développement des actions de prévention de la santé en favorisant l'apprentissage des gestes essentiels de la vie quotidienne (hygiène, sécurité, alimentation, etc.) ;
- la promotion de l'accès aux pratiques sportives, culturelles et artistiques ;
- la valorisation des réalisations des enfants auprès de leurs parents et de la collectivité.

b) La construction de la personnalité de l'enfant :

Le CLSH participe à l'épanouissement personnel de l'enfant (ouverture d'esprit, découverte et expression de son potentiel physique et intellectuel, etc.). Le rôle de la structure est de transmettre des valeurs morales et sociales de bases (notion de liberté, d'amitié, d'égalité, de solidarité, de respect d'autrui et des biens) sans pour autant se substituer aux parents.

La personnalité de l'enfant se mesure également à sa capacité à assumer ses responsabilités : l'équipe pédagogique favorisera ainsi une participation plus active à certains moments de la journée pour amener l'enfant à être responsable du matériel lors des activités (rangement, entretien, respect), à participer à certaines prises de décision, à élaborer et contrôler des règles de vie définies en commun.

c) La prise de conscience de sa place par rapport aux autres :

Son séjour au CLSH doit permettre à l'enfant de prendre conscience de sa place au cœur de la société. Plusieurs axes de travail sont ainsi proposés :

- sensibiliser l'enfant aux règles de vie en société ;
- développer le lien et les échanges intergénérationnels (enfants / adultes) en organisant par exemple des après-midi récréatifs à thèmes avec le Club des aînés d'Eschau ;
- découvrir l'environnement dans lequel évoluent les enfants : son histoire, ses particularités naturelles et économiques de telle sorte que les enfants prennent conscience de leur appartenance au village et développent ainsi un certain sens civique (respect des règles, de la nature, etc.) ;
- participer à la vie du village lors des manifestations de la commune ou par des activités pratiques ponctuelles (ex : décors peints de Noël, hôtel à insectes, etc.) afin qu'ils deviennent acteurs de la vie locale dans un esprit citoyen d'ouverture et d'échange.

Ces différents objectifs sont mis en œuvre dans le cadre des différents types d'accueil proposés par le CLSH « Les Petits Loups ».



2) L'accueil périscolaire du midi :

Fonctionnement :

La commune propose une restauration scolaire sur le site du Centre Camille Claus. Elle fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant la plage horaire 11h30 - 13h45. Pour la pause méridienne le CLSH « Les Petits Loups » a une capacité d'accueil de 52 enfants maternels et de 75 enfants primaires. Ce temps périscolaire comprend l'accueil pour le repas et la prise en charge des enfants avant, pendant, et après le moment du repas.

Dans ce cadre, les enfants ont la possibilité de prendre leur repas au centre. Les modalités organisationnelles des déplacements sont les suivantes :

- Ecole maternelle « Les Hirondelles » :
Un service de ramassage par minibus permet d'assurer le transfert des enfants de moins de 6 ans entre l'école maternelle « Les Hirondelles » et le CLSH. Ainsi, vers 11h15, 4 animateurs vont chercher et ramènent les enfants dans leur classe.
- Ecole maternelle « La Clé des Champs » :
Le trajet s'effectue à pied de l'école au Centre Camille Claus.
2 animateurs vont chercher et ramènent les enfants dans leur classe.
- Ecole élémentaire « L'Île aux Frênes » :
Vers 11h30, 5 animateurs vont chercher les enfants. Le point de rendez vous est fixé sous le préau. Une fois l'appel terminé, les enfants se dirigent à pied jusqu'au Centre. Après l'accueil de midi, les animateurs ramènent les enfants à l'école.

Les locaux dédiés à la restauration se composent de :

- une salle de restauration pour les maternels (avec du mobilier adapté) ;
- le hall d'accueil du Centre Camille Claus aménagé en salle de restauration pour les élémentaires.



Les objectifs propres à l'accueil du midi :

Le premier objectif est d'assurer aux enfants un repas garantissant le respect de l'équilibre nutritionnel, de la variété des menus, de la qualité des produits ou encore de la découverte de nouvelles saveurs. *Le contenu de l'assiette* fait donc l'objet d'une forte exigence.

Depuis la rentrée 2010, la commune inscrit son action en faveur d'une restauration scolaire de qualité dans une logique de développement durable en choisissant un prestataire qui favorise des produits régionaux, bio dans certains cas, limitant ainsi l'émission de gaz à effets de serre dus aux transports et encourageant les fournisseurs, producteurs et éleveurs locaux à développer leurs activités.

Le restaurant scolaire municipal fonctionne en liaison froide. La commune fait appel à un prestataire externe pour préparer et livrer les repas qui sont ensuite remis en température et servis par des agents du CLSH.

Trois types de repas sont proposés aux choix des familles et des enfants :

- un repas normal,
- un repas sans porc,
- un repas sans viande.

Le choix du type de repas est effectué chaque année au moment de l'inscription et est valable une année complète. Les menus sont accessibles depuis le site internet de la commune, au Centre de Loisirs « Les Petits Loups » et affichés à l'entrée des écoles. Pour les enfants présentant des allergies alimentaires ou devant suivre un régime alimentaire particulier (certificat médical faisant foi), des repas particuliers sont proposés.

Le deuxième objectif est de faire de ce temps de restauration *un temps d'apprentissage* au cours duquel les enfants sont sensibilisés à l'hygiène alimentaire, au goût, aux règles de vie en collectivité et à l'hygiène (notamment bucco dentaire).

L'éducation au goût est un point sur lequel la commune porte toute son attention. Notre devise est la suivante : « On goûte de tout aux « Petits Loups ». C'est en effet à cette période de la vie des enfants que nous devons veiller à bien diversifier l'alimentation, pour familiariser les enfants avec le plus de produits, gage de meilleures acceptations futures. Ainsi, il est systématiquement présenté aux enfants une cuillère de chaque aliment qu'ils doivent goûter avant de dire « Je n'aime pas ».

L'hygiène bucco-dentaire est importante ; il nous appartient de solliciter les enfants chaque jour pour le brossage des dents afin que cela devienne un réflexe, une habitude. C'est pourquoi, après le repas, le brossage de dents est un passage obligé pour les petits ou les grands. Une trousse marquée au nom de l'enfant contenant dentifrice, brosse à dent et gobelet est demandé à chaque enfant en début d'année. La trousse restera au Centre ; à chaque vacance, les enfants la ramèneront chez eux afin de vérifier l'état de la brosse à dent et de renouveler le dentifrice.

Le troisième objectif de la restauration scolaire est d'offrir *une ambiance conviviale* et un temps de détente en donnant la possibilité aux enfants de participer à des animations organisées par les animateurs (jeux collectifs, jeux de sociétés, lecture pour ceux qui souhaitent un moment calme, etc.) dans un environnement sécurisé.

Pour permettre aux enfants élémentaires de bénéficier d'un véritable moment de détente, deux services sont organisés. Pendant que les enfants du premier service déjeunent, les autres enfants peuvent jouer, dessiner, lire ou tout simplement se détendre (et inversement avec lors du deuxième service).

Présentation de l'équipe pédagogique :

Afin de rendre un service de qualité dans le respect des normes fixées par Jeunesse et Sport, la commune a mis en place les moyens humains suivants :

- 1 directrice animatrice territoriale titulaire du BEATEP ;
- 1 directeur adjoint en cours de BAFD, titulaire du BAFA (70% terrain, 30% administratif) ;
- 6 animateurs titulaires du BAFA : il s'agit d'une équipe fixe qui travaille sur tous les différents accueils mis en place par la commune ;
- 2 agents de restauration dont un occupe aussi un poste d'animateur durant les périodes de vacances scolaires afin de renforcer l'effectif de l'équipe pédagogique (30% animation, 70% agent technique de restauration) ;
- 3 animateurs recrutés uniquement pour le temps de la restauration scolaire (2 titulaires du CAP petite enfance).

Cette équipe permet ainsi d'améliorer le service rendu aux parents, en leur proposant une prestation souple, adaptée à leurs modes de vie et à leurs ressources financières.



3) L'accueil périscolaire du soir :

La commune propose également un accueil du soir sur le site du Centre Camille Claus. Le CLSH « Les Petits Loups » dispose d'une capacité d'accueil de 32 enfants maternels et 42 enfants primaires. Ce temps périscolaire du soir comprend le goûter, différents ateliers et la prise en charge des enfants avant et pendant ce moment, sur la plage horaire de 16h30 à 18h30. L'accueil du soir fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Fonctionnement :

L'accueil du soir se déroule en deux temps (les enfants maternels goûtent dans leur salle de restauration) :

a) Le goûter, moment de plaisir et de convivialité, est mis à l'honneur. Dans un souci d'éducation au goût, les goûters proposés aux enfants se déclinent sous forme de thème et varie tous les jours :

- lundi : pain (sucré ou salé) + accompagnement.
- mardi : produits laitiers (yaourt, fromage, flan, etc.).
- jeudi : produits fruitiers (fruit frais, compote, salade de fruits, etc.).
- vendredi : produits céréaliers.

b) Les ateliers : moment de détente.

Pour les maternels ou les élémentaires, chaque soir, un animateur propose un atelier dirigé (bricolage, sport, danse, théâtre, conte, etc.) au groupe dont il a la charge. Chaque enfant à la liberté d'y participer ou non. Les enfants qui ne le souhaitent pas, peuvent jouer librement avec le matériel mis à leur disposition sous la surveillance et bien souvent avec la complicité d'un animateur. Le matériel mis à leur disposition par le CLSH doit être respecté. Aussi, chaque enfant devra en prendre soin et devra le ranger lorsqu'il sera recherché par ses parents.

Les objectifs propres à l'accueil du soir :

Pour l'accueil du soir, trois objectifs sont fixés :

- assurer aux enfants un goûter équilibré, diversifié, de bonne qualité nutritionnelle ;
- offrir à tous une ambiance conviviale et un temps de détente en donnant la possibilité aux enfants de participer librement à des animations organisées par les animateurs (jeux collectifs, jeux de sociétés, lecture pour ceux qui souhaitent un moment calme...) dans un environnement sécurisé ;
- améliorer le service rendu aux parents, en leur proposant une prestation souple, adaptée à leurs modes de vie et à leurs ressources financières.

Il n'y a pas d'aide aux devoirs organisé et encadré, mais les enfants ont la liberté de faire leur travail scolaire.

Les moyens humains et matériels :

Présentation de l'équipe pédagogique :

Afin de rendre un service de qualité dans le respect des normes fixées par Jeunesse et Sport, la commune a mis en place les moyens humains suivants :

- 1 directrice animatrice territoriale titulaire du BEATEP.
- 1 directeur adjoint en cours de BAFD, titulaire du BAFA (70% terrain, 30% administratif).
- 6 animateurs titulaires du BAFA.

Espaces à disposition :

Le centre de loisirs est constitué de différents espaces :

- une grande salle scindée en deux par une paroi mobile qui délimite le côté « enfants école maternelle » avec du mobilier adapté à l'âge mais aussi à la taille des enfants et le côté « enfants école primaire » ;
chaque salle du centre dispose de son propre accès ;
- des casiers de rangements (pour les maternels) ainsi que de vestiaires (portes manteaux pour les élémentaires) ;
- un espace sanitaire (toilettes + lavabo) adapté aux maternels situés à l'étage ;
- une salle de sieste
- un local de réserve pour le matériel et les jeux d'extérieur.

D'autres espaces peuvent également être mobilisés :

- le gymnase ;
- la salle de danse ;
- la salle de judo ;
- le nouveau stade de foot.

4) Les mercredis et les vacances scolaires :

Fonctionnement et objectifs :

La commune propose un accueil de loisirs sur le site du Centre Culturel Camille Claus. Ce service fonctionne de 7h45 à 18h30, tous les mercredis, les petites vacances scolaires et tout le mois de juillet (sauf les vacances de Noël, les ponts et les jours fériés). Pour les mercredis et les vacances scolaires (hors juillet), les parents ont le choix d'inscrire leur enfant soit en journée entière, soit à la demie journée, avec ou sans repas. Pour le mois de juillet, les inscriptions se font à la journée, avec ou sans repas avec un minimum de 4 jours de fréquentation du centre de loisirs par semaine.

L'équipe pédagogique du centre de loisirs se réunit une fois par semaine pour un temps de concertation, d'échange et de préparation afin d'établir un programme et d'adapter au mieux les activités proposées en fonction des différentes tranches d'âges. L'équipe pédagogique s'agrandit d'un animateur qui renforce les effectifs pour les vacances scolaires (30% animation, 70% agent technique de restauration). Le programme mensuel d'activité est distribué aux parents, les informations spécifiques concernant notamment les sorties sont affichés sur les panneaux situés dans le couloir de chaque coté du CLSH.

Les objectifs assignés au CLSH les mercredis et vacances scolaires sont les mêmes que ceux précédemment énoncés pour la structure. Ils peuvent être déclinés sous forme de projet. Divers projets ont ainsi été menés durant l'année scolaire 2010-2011 avec des thèmes variés en lien direct avec les lignes directrices fixées par la commune :

- le tri sélectif ;
- l'écologie (création du club « Ecoloups », exposition à la bibliothèque municipale) ;
- l'alimentation (top chef) ;
- la cavalcade (défilé carnavalesque dans les rues d'Eschau) ;
- le hip-hop (création d'une chorégraphie, spectacle) ;
- la musique (fabrication d'instrument de musique avec des objets de récupération, composition sonore, spectacle).

Les moyens matériels et humains :

Les locaux utilisés sont les mêmes que pour l'accueil du soir, à savoir :

- au 1^{er} étage du Centre Camille Claus se trouvent les 2 salles d'animation où les enfants peuvent participer aux différents ateliers organisés. Des coins repos et lecture sont aménagés pour permettre aux enfants d'avoir des temps calmes.
- Les enfants peuvent se rendre dans diverses salles du centre sportif (salle de danse, de judo, de basket, etc.) selon les activités proposées.
- Une cuisine est aménagée pour la restauration en liaison froide.
Le réfectoire pour les petits est installé au rez-de-chaussée ce qui permet aux enfants de 3 à 6 ans de manger plus tranquillement.
Les enfants de 6 à 12 ans mangent dans l'entrée du centre.
- Un local de rangement donnant sur l'extérieur permet de stocker tout le matériel de jeux.
- Des lavabos et sanitaires pour petits sont aménagés à côté de l'espace sieste.
Des sanitaires sont aussi au rez-de-chaussée.

Le centre de loisirs accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans. Il fonctionne par tranche d'âge :

- les petits (3-4 ans) ;
- les moyens - grands (5-6 ans) ;
- les 6-8 ans ;
- les 9-12 ans.

De nombreux partenaires sont sollicités : certains services municipaux (bibliothèque, multi – accueil principalement), les acteurs locaux (conseil municipal des enfants, associations, écoles), les parents, le prestataire externe ainsi que des artistes/ intervenants extérieurs.

IV. Le Relais Assistants Maternels « Le Gentil'Home »

1) Fonctionnement :

La commune d'Eschau fait partie du Relais Assistants Maternels intercommunal « Le Gentil'home » depuis 2005. Ce RAM associe les communes de FEGERSHEIM et de PLOBSHEIM. La structure est ouverte au public toute l'année (sauf lors des vacances prises par l'animateur). Les jours et horaires d'ouverture au public sont les suivants :

- 2 heures d'accueil par semaine : le mardi de 15 h à 17h ;
- 2 heures d'atelier par semaine : le lundi matin de 9 h à 11 h ;
- 2 heures de permanence téléphonique : le vendredi de 14 h à 16h.

Les locaux :

Pour Eschau les différentes activités ont lieu rue des Sports dans les locaux de l'ancienne halte-garderie située à côté de l'école maternelle « Les Hirondelles ». La structure située au premier étage est constituée de :

- un bureau ;
- une grande salle qui permet d'organiser les différentes activités ;
- deux petites pièces utilisées en salle de repos ;
- une petite pièce avec sanitaires pour le change des enfants.



2) Les objectifs :

La vocation générale du Relais Assistants Maternels est de valoriser l'accueil des enfants à domicile. Il est aussi un lieu d'information, d'accès aux droits et devoirs pour les parents et les assistants maternels. Le RAM contribue également à la professionnalisation et à la rupture de l'isolement des Assistants maternels (par l'organisation de rencontres où enfants et parents se rencontrent, échangent et s'expriment). Enfin l'existence du RAM permet de créer, de développer et d'entretenir les relations avec un réseau de partenaires.

Dans ce cadre, les objectifs assignés au RAM sont de trois natures :

a) Pour les parents :

- Aider et soutenir les parents dans leur fonction parentale ;
- Aider les parents dans la recherche d'un assistant maternel en recensant l'offre et la demande des places en accueil à domicile ;
- Apporter des conseils pour l'accueil des enfants ;
- Informer sur leurs droits et leurs obligations ;
- Apporter des conseils dans leur fonction d'employeur.

b) Pour les enfants :

- Favoriser le bien-être et l'épanouissement des enfants ;
- Accompagner l'enfant dans son chemin vers l'autonomie ;
- Participer à la socialisation et l'éveil de l'enfant.



c) Pour les Assistants maternels agréés :

- Aider à la gestion des places disponibles ;
- Informer sur le statut, être un soutien dans l'exercice de la profession, fournir de la documentation ;
- Organiser des ateliers variés ;
- Organiser des réunions à thèmes.

3) Les moyens mis en œuvre :

Un éducateur de jeunes enfants est en charge de l'animation de la structure : il travaille à ¼ temps pour Eschau. Un agent d'entretien effectue le nettoyage de la structure à raison de 2 heures par semaine.

Un budget de fonctionnement est prévu chaque année et permet aux parents la gratuité totale des activités organisées dans la structure. Les parents sont par ailleurs sollicités lors des ateliers, des réunions à thèmes ou lors de sorties de fin d'année.

Les partenaires du RAM sont multiples ; on peut notamment citer :

- Les communes de FEGERSHEIM et PLOBSHEIM ;
- La Caisse d'Allocations Familiales (par le biais du Contrat enfance et jeunesse et de la prestation de service) ;
- Le Conseil Général (agrément, formulaires) ;
- Les services communaux (multi accueil LES GALIPETTES, CLSH LES PETITS LOUPS, bibliothèque Jean EGEN).

CONCLUSION

Le projet éducatif comporte un double objectif :

- Mettre en cohérence l'action des trois structures communales sur la base des orientations fixées par les élus de la commune : les objectifs communs seront ensuite déclinés au sein de chaque structure par le biais du projet pédagogique.
- Prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions (individuel, familial, social, etc.) en servant de base à une articulation et une mise en synergie des interventions relatives aux enfants : le développement, le renforcement et l'activation du réseau des différents partenaires et acteurs locaux doit permettre d'assurer le suivi global de l'enfant (de sa naissance à son entrée au collège) et favoriser ainsi son épanouissement.

